



Communication Disabilities Access Canada

Droits à la communication

Les droits d'accès à la communication suivants ont été élaborés à partir des commentaires de personnes ayant différents troubles de la communication. Elles informent les professionnels et organismes sur vos attentes pour que vous puissiez utiliser leurs services.

Vous avez le droit de:

- Etre respecté/e.
- Comprendre ce que la personne dit.
- Que vos messages soient compris par l'autre personne.
- Utiliser les moyens de communication qui fonctionnent le mieux pour vous.
- Utiliser un assistant en communication si vous le souhaitez.
- Que l'on suive vos consignes pour savoir comment communiquer avec vous.
- Avoir assez de temps pour communiquer vos messages.
- Poser des questions et donner votre avis.
- Être pris/e au sérieux.
- Se connecter à l'organisme à l'aide du téléphone ou de tout autre moyen de communication qui fonctionne le mieux pour vous.
- Obtenir les soutiens en communication nécessaires pour communiquer correctement lors de réunions.
- Obtenir tous les soutiens nécessaires pour lire, comprendre ou manipuler les documents écrits de l'organisme.
- Obtenir tous les soutiens nécessaires pour remplir des formulaires, prendre des notes et signer des documents.